



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 112657

Texte de la question

M. Bernard Depierre attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les préoccupations d'un certain nombre de masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs. La fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) a été reçue en janvier 2011 par monsieur le ministre de la santé, dans le cadre d'une délégation du centre national des professions libérales de santé (CNPS). Ces rencontres ont permis de noter une réelle volonté de concertation et s'inscrivent dans la volonté du Gouvernement de valoriser la profession de masseur-kinésithérapeute-rééducateur. Les professionnels concernés souhaitent notamment une revalorisation des tarifs pratiqués dans leur domaine d'activité, certains souhaitant au surplus une « tarification unique », consistant à pratiquer un tarif unique quel que soit l'acte réalisé, sur le modèle médical classique. Par conséquent, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112657

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6832

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)